

Liberte Politique

/

Les autres instituts traditionalistes devraient bénéficier du même droit que la FSSP

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 24 février 2022

L'abbé Benoît Paul-Joseph, supérieur du District de France de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre, a été interrogé dans [Présent](#) à propos du [récent décret du pape François](#).

Extrait :

Votre position est donc confirmée vis-à-vis des évêques ?

Les évêques restent libres de nous accepter ou pas dans leur diocèse, mais, à partir du moment où nous exerçons un apostolat dans un diocèse, on ne peut pas nous demander, en arguant de l'obéissance au successeur de Pierre ou au dernier document, d'utiliser les livres liturgiques actuels, notre droit propre étant préservé par une exemption de fait.

Et pour les ordinations ?

Il reste une petite zone d'ombre : les évêques, eux, ne sont pas membres de la Fraternité Saint-Pierre. Or il a été dit récemment qu'ils n'avaient plus le droit d'utiliser le pontifical ancien, et cela peut en faire hésiter certains. Mais le pape nous a entendus avec joie évoquer nos futures ordinations, et la position est claire de ce côté.

Savez-vous si d'autres instituts auront le même sort que vous ou il n'en a pas été question lors de cette visite ?

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici :

<https://www.lesalonbeige.fr/les-autres-instituts-traditionalistes-devraient-beneficier-du-meme-droit-que-la-fssp>

24/02/2022 06:00